



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 13 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La sécurité routière et les deux-roues motorisés Evitons des drames humains A moto, le plus grand danger, c'est de penser qu'il n'y en a pas

Chaque année, au mois d'avril, les motocyclistes reprennent la route.

Or, le temps très clément de ces derniers jours conduit les usagers à utiliser leurs deux-roues motorisés, depuis le début mars.

Ayez les réflexes de prudence et réappropriez-vous les règles de conduite.

La préfecture du Bas-Rhin tient à sensibiliser les conducteurs de deux-roues motorisés aux erreurs qu'ils peuvent commettre parce qu'ils n'ont pas, durant l'hiver, pratiqué cette activité.

Le plaisir de rouler ne doit pas faire oublier aux conducteurs de deux-roues motorisés, les dangers de la circulation. Pensez à anticiper et à adopter un style de conduite défensif.

L'accidentologie des usagers de deux-roues motorisés est préoccupante.

En témoigne, notamment, l'accident mortel d'un motocycliste survenu le mardi 11 mars dernier au niveau de Mollkirch-Gresswiller, auquel s'ajoutent, depuis le début de l'année 2014, deux accidents mortels pour les cyclomoteurs.

En 2013, on compte 191 accidents pour les deux-roues motorisés (108 pour les motocyclistes et 83 pour les cyclomoteurs) dont 8 tués (5 motocyclettes et 3 cyclomoteurs) et 82 blessés hospitalisés (56 motocyclettes et 26 cyclomoteurs).

La Sécurité Routière est une priorité de l'État, le non-respect des règles de sécurité a malheureusement des conséquences trop souvent mortelles.

Pour que la saison des deux-roues motorisés ne devienne pas celle du drame, Stéphane BOUILLON, préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin appelle donc à la plus grande prudence pour tous ceux qui prennent la route, que ce soit au moment des départs en vacances, le week-end et sur les trajets de chaque jour.

Il rappelle qu'un strict respect des règles concernant la vitesse et la sécurité, peut réduire, de manière notable, le taux de mortalité des conducteurs de deux-roues motorisés.

Enfin, il tient à réaffirmer l'attention soutenue des pouvoirs publics en direction des usagers des deux-roues motorisés.